

Les femmes vivant avec des incapacités et les femmes proches aidantes sont doublement pénalisées

grève féministe, grève des femmes

14 JUIN 2019

L'égalité des femmes comme des personnes handicapées sont garanties par la Constitution

L'égalité des personnes handicapées est aussi garantie par la « Convention des droits des personnes handicapées » (CDPH) de l'ONU applicable en Suisse

- ☞ La société pose un regard stéréotypé discriminant face aux « personnes handicapées » ou proches aidantes
- ☞ La société, les villes, l'espace public et les bâtiments, les lieux de loisirs ou de travail sont conçus pour des personnes vivant sans aucune incapacité
- ☞ Les assurances sociales ne prennent pas en compte les parcours de vie des personnes vivant avec des incapacités et ne répondent pas à leurs besoins
- ☞ Le travail de soins et d'accompagnement des femmes proches aidantes n'est pas ou si peu reconnu et encore moins valorisé
- ☞ L'accès aux aides sociales, aux moyens d'aide et de soulagement permettant une vie comme tout le monde est difficile ou ces moyens sont inadéquats voire inexistantes
- ☞ L'accès au travail, à des revenus et à la formation est plus difficile pour les femmes vivant avec des incapacités ou femmes proches aidantes
- ☞ L'accès à une vie de vie digne est encore plus difficile lorsqu'on est une femme vivant avec une-des incapacités ou une femme proche aidante

Pour celles et ceux qui le désirent, rejoignez
dès 11h00 les actions organisées dans divers lieux

dès 16h00 : un rassemblement général est organisé Plaine de Plainpalais
→ un regroupement des femmes vivant avec des incapacités ou proches aidantes
est organisé par Marjorie de Chastonay

→ inscrivez-vous directement auprès d'elle : 077.415.33.50 ou mdechastonay@fegaph.ch



Autres renseignements : www.14juingeneve.ch